

Container

GROUPE	14	15	HERBICIDE
---------------	-----------	-----------	------------------

INTEGRITY^{MD}

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs (de grande culture et sucré)
et le soya

HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Saflufénacil 68 g/L
Diméthénamid-P 600 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 29371

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L; Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

INTEGRITY est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par
BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant cutané potentiel.
3. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
4. **ÉVITER** le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau.
5. Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une cabine fermée. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

Les applicateurs effectuant le mélange, le chargement et l'application doivent porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et en plus des lunettes ou un écran facial lors du mélange et du remplissage.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Rangez et lavez tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Lavez à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Portez des vêtements propres à chaque jour.
8. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons spécifiées dans Restrictions et limitations. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

1. Entrez le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.
3. Entrez dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.
4. Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produit non-utilisé ou dont on veut se départir

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE	14	15	HERBICIDE
---------------	-----------	-----------	------------------

INTEGRITY^{MD}

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs (de grande culture et sucré)
et le soya

HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Saflufénacil 68 g/L
Diméthénamid-P 600 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 29371

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L, Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

INTEGRITY est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par
BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

Table des Matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
SECURITÉ ET MANIPULATION	3
MISES EN GARDE	3
PREMIERS SOINS	4
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	5
ENTREPOSAGE.....	5
ÉLIMINATION	5
AVIS À L'UTILISATEUR.....	6
MODE D'EMPLOI	6
MAUVAISES HERBES, DOSES ET PÉRIODE	6
MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR LE MAÏS.....	9
ENGRAIS LIQUIDES – MAÏS SEULEMENT	10
INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE	13
INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION.....	14
DIRÉCTIVES DE RÉENSEMENCEMENT DES CULTURES	14
RESTRICTIONS ET LIMITATIONS	14
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	17

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INTEGRITY fournira une suppression de la plupart des graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs (de grande culture et sucré), le soya, le miscanthus et le barbon de Gérard. Une efficacité réduite du désherbage peut survenir si une humidité suffisante n'est pas présente.

INTEGRITY peut être appliqué comme traitement de prélevée, traitement en surface en pré-semis ou traitement en pré-semis incorporé dans le maïs (de grande culture et sucré) utilisé seul ou dans un mélange en réservoir. **INTEGRITY** fournira une suppression plus efficace lorsqu'appliqué dans le maïs d'abord et incorporé au sol par la suite avec une pluie ou un travail de sol mécanique avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

INTEGRITY peut être aussi appliqué comme traitement de surface en pré-semis ou prélevée dans un mélange en réservoir avec le glyphosate chez le soya cultivé en travail réduit ou sans travail du sol. L'adjuvant MERGE est requis pour un effet de brûlage maximal.

INTEGRITY renferme deux ingrédients actifs : saflufénacil, un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO) se rapportant au mode d'action des herbicides du Groupe 14, et le diméthénamid-P, un chloroacétamide se rapportant au mode d'action des herbicides du Groupe 15. Le saflufénacil est rapidement absorbé par les racines et le feuillage avec une activité systémique limitée. Sous des conditions de croissance active, les mauvaises herbes sensibles en émergence développent habituellement des symptômes de chlorose et de nécrose dans les heures qui suivent avec une mortalité quelques jours plus tard. Les semences de mauvaises herbes en germination vont habituellement mourir au moment où elles atteignent la surface du sol ou peu après l'émergence. Le diméthénamid-P est un inhibiteur des racines et des pousses qui supprime les plantules de mauvaises herbes sensibles avant et peu après qu'elles émergent du sol.

SECURITÉ ET MANIPULATION

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant cutané potentiel.
3. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
4. **ÉVITER** le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau.
5. Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une cabine fermée. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

Les applicateurs effectuant le mélange, le chargement et l'application doivent porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et en plus des lunettes ou un écran facial lors du mélange et du remplissage.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Rangez et lavez tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Lavez à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Portez des vêtements propres à chaque jour.
8. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons spécifiées dans Restrictions et limitations. Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

1. Entrez le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.
3. Entrez dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.
4. Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produit non-utilisé ou dont on veut se départir

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

MAUVAISES HERBES, DOSES ET PÉRIODE

Maïs (de grande culture et sucré)

INTEGRITY peut être appliqué sur le maïs comme traitement de surface¹ en pré-semis, en pré-semis incorporé ou en prélevée à une dose de 1,1 L/ha pour une suppression toute la saison des mauvaises herbes suivantes :

- Échinochloa pied-de-coq
- Vergerette du Canada ²
- Petite herbe à poux ²
- Digitale (astringente, sanguine)
- Morelle noire de l'Est ³
- Panic d'automne
- Sétaire (verte, glauque, géante)
- Grande herbe à poux ²
- Galinsoga cilié
- Chénopode blanc
- Amarante de Palmer ²
- Amarante à racine rouge
- Souchet comestible ³
- Panic capillaire avancé
- Galinsoga à petites fleurs
- Abutilon
- Amarante de tuberculée ²
- Renouée liseron
- Moutarde des champs

¹ Appliquer dans un mélange en réservoir avec le glyphosate

² Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

³ Application en PSI seulement

INTEGRITY peut être appliqué sur le maïs comme traitement en prélevée à une dose réduite de 0,73 L/ha pour une suppression hâtive des mauvaises herbes suivantes lorsqu'une application d'un autre herbicide homologué est prévue dans la culture.

- Vergerette du Canada ¹
- Petite herbe à poux ¹
- Digitale (astringente, sanguine)
- Panic d'automne
- Sétaire (verte, glauque, géante)
- Grande herbe à poux ¹
- Galinsoga cilié
- Chénopode blanc
- Amarante de Palmer ¹
- Amarante à racine rouge
- Galinsoga à petites fleurs
- Abutilon
- Amarante tuberculée ¹
- Renouée liseron
- Moutarde des champs

¹ Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

Soya

INTEGRITY utilisé à une dose de 0,37 L/ha est appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate et l'adjuvant MERGE comme traitement de brûlage à pleine surface avant les semis ou une application en prélevée sur le soya en travail réduit ou sans travail du sol pour la suppression non sélective des mauvaises herbes à feuilles larges levées suivantes et la répression en début de saison des graminées nuisibles suivantes. Ce traitement est prévu lorsqu'il y a une application prévue d'un autre herbicide homologué dans la culture. Consultez l'étiquette du glyphosate pour les doses et les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate en plus de celle énumérées ci-dessous, ainsi que pour toutes autres recommandations, précautions et restrictions. **INTEGRITY** est compatible avec les formulations liquides de glyphosate homologuées pour une utilisation comme traitement en pré-semis avant le soya dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, le sel di-ammonium ou le sel de potassium.

Mauvaises herbes à feuilles larges

Plantain majeur
 Vergerette du Canada*
 Petite herbe à poux*
 Grande herbe à poux*
 Renouée persicaire
 Chénopode blanc
 Amarante de Palmer*
 Laiteron des champs (suppression par brûlage de la
 partie aérienne)
 Laitue scariole (partie aérienne seulement)
 Amarante à racine rouge
 Amarante tuberculée*
 Moutarde des champs
 Bourse à pasteur
 Tabouret des champs
 Renouée liseron
 Pissenlit (répression seulement)

Stade maximum mauvaises herbes

début de floraison
 20 feuilles
 8 feuilles
 8 feuilles
 6 feuilles
 8 feuilles
 6 feuilles
 8 feuilles
 8 feuilles
 9 feuilles
 8 feuilles
 6 feuilles
 8 feuilles
 pleine floraison
 pleine floraison
 6 feuilles
 6 feuilles

Graminées (Répression en début de saison)

Pied de coq

Digitaire (sanguine)

Sétaire (verte, glauque)

*Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

DOSE D'EMPLOI

Maïs

Période	Prélevée
Dose	0,73 L/ha à 1,1 L/ha
Remarques	<p>La dose d'application de 0,73 L/ha fournira seulement une suppression en début de saison et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une autre application d'herbicide dans la culture est prévue.</p> <p>Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles à la combinaison saflufénacil et diméthénamid-p et des dommages peuvent survenir.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur le maïs sucré cultivé sur des sols grossiers car des dommages peuvent survenir.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.</p>

Période	Pré-semis incorporé
Dose	1,1 L/ha
Remarques	<p>Ne pas incorporer INTEGRITY à plus de 3 cm de profondeur.</p> <p>Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles à la combinaison saflufénacil et diméthénamid-p et des dommages peuvent survenir.</p> <p>NE PAS appliquer sur le maïs sucré cultivé sur des sols grossiers car des dommages peuvent survenir.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.</p>

Période	De surface en pré-semis
Dose	1,1 L/ha
Remarques	<p>Appliquer comme mélange en réservoir avec le glyphosate.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1.1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.</p>

Appliquez **INTEGRITY** dans un volume d'eau de 100 à 200 L/ha. Pour le maïs, un support de pulvérisation par une solution azotée ou par un engrais liquide complet peut être utilisé pour remplacer l'eau lors des applications en pré-semis incorporé ou en prélevée. Consultez la section Engrais liquide pour plus de détails. NE PAS appliquer **INTEGRITY** avec un engrais liquide chez le soya.

Soya

Période	Application de surface en pré-semis ou pre-levée
Dose	0,37 L/ha INTEGRITY + glyphosate
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant / Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Consultez l'étiquette du glyphosate pour les doses et mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérées dans la section mauvaises herbes, doses et période d'application pour le soya.
Remarques	<p>Ne pas utiliser des doses plus élevées que 0,37 L/ha car des dommages à la culture peuvent survenir.</p> <p>Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent apparaître.</p> <p>Pour la période de pré-semis, appliquez comme traitement de pleine en prélevée soit 21 jours avant de semer jusqu'au jour du semis.</p> <p>Pour la période de prélevée, appliquer avant que le soya force le sol à fissurer et pas plus de 3 jours après le semis.</p> <p>Pour la période de prélevée, NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant moins de 2 % de matière organique.</p> <p>NE PAS incorporer puisqu'il pourrait y avoir des dommages.</p>

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR LE MAÏS

INTEGRITY + Atrazine

INTEGRITY peut être mélangé avec l'atrazine à une concentration de 750 g m.a./ha et appliqué sur le maïs comme traitement de pré-semis incorporé et de prélevée.

Période	Prélevée ou Pré-semis incorporé
Dose	1,1 L/ha INTEGRITY + 1,56 L/ha Aatrex ^{MD} Liquide 480*
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Consulter l'étiquette de l'atrazine pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par INTEGRITY appliqué seul.

Remarques	<p>Ne pas incorporer INTEGRITY à plus de 3 cm de profondeur. NE PAS appliquer ce mélange en réservoir sur le maïs sucré cultivé sur des sols grossiers car des dommages peuvent survenir.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.</p> <p>Lire et respecter l'étiquette du produit d'association mélangé en réservoir pour plus d'information sur les instructions, précautions et restrictions.</p>
-----------	--

*Pour l'atrazine à une concentration différente, ajustez la dose adéquatement.

INTEGRITY + Glyphosate

Pour un traitement non sélectif et une suppression résiduelle tout au long de la saison des mauvaises herbes homologuées pour un traitement d'**INTEGRITY** seul dans le maïs en semis direct et en travail réduit du sol, **INTEGRITY** peut être mélangé à une dose de 1,1 L/ha avec le glyphosate lorsqu'appliqué comme traitement de surface en pré-semis. Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, ainsi que les recommandations, précautions et restrictions. **INTEGRITY** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement en pré-semis du maïs dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de di-ammonium ou sel de potassium.

Période	Application de surface en pré-semis
Dose	1,1 L/ha INTEGRITY + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Consulter l'étiquette de glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par INTEGRITY appliqué seul.
Remarques	<p>NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.</p> <p>Lire et respecter l'étiquette du produit d'association mélangé en réservoir pour plus d'information sur les instructions, précautions et restrictions.</p>

ENGRAIS LIQUIDES – MAÏS SEULEMENT

INTEGRITY peut être appliqué dans une solution azotée ou dans un engrais liquide complet comme support de pulvérisation pour remplacer l'eau lors des applications dans le maïs en pré-semis incorporé ou en prélevée. Respecter l'étiquette du produit d'association concernant le mode d'emploi relativement à l'application dans des engrais liquides. La compatibilité d'**INTEGRITY** avec un engrais liquide devrait être déterminée en utilisant une petite quantité d'herbicide avec une quantité partielle d'engrais liquide dans un récipient d'essai avant le remplissage du réservoir du pulvérisateur. NE PAS appliquer **INTEGRITY** avec un engrais liquide sur le soya.

BARBON DE GÉRARD

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que **BASF Agricultural Solutions Canada Inc.** ("BASF") dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, **BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales.** Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INTEGRITY peut être appliqué dans la culture de Barbon de Gérard pour une élimination des mauvaises herbes suivantes en début de saison :

- Petite herbe à poux
- Digitale (astringente, sanguine)
- Panic d'automne
- Sétaire (verte, glauque, géante)
- Chénopode blanc
- Amarante à racine rouge
- Abutilon
- Renouée liseron
- Moutarde des champs

TAUX D'APPLICATION

Période d'application	1 ^{ère} année de production: Prélevée de la culture (l'application peut être effectuée la même journée que le semis à condition que les pousses aériennes ne soient pas émergées).
Dose	0,73 L/ha
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Remarques	<p>La dose de 0,73 L/ha va seulement procurer une élimination en début de saison.</p> <p>NE PAS appliquer INTEGRITY sur le barbon de Gérard cultivé en sols grossiers ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou égale à 15 MEQ/100 g, ou sur des sols ayant moins de 2% de MO car des dommages pourraient survenir.</p> <p>NE PAS appliquer sur le barbon de Gérard à moins de 365 jours de la récolte.</p> <p>NE PAS faire paître ou servir au bétail le barbon de Gérard qui a été traité.</p>

Des dommages hâtifs aux nouvelles plantations peuvent être observés après l'application, cependant, ceux-ci sont temporaires et ne devraient pas affecter le rendement.

MISCANTHUS

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INTEGRITY peut être appliqué sur le miscanthus pour une élimination des mauvaises herbes suivantes en début de saison :

- Petite herbe à poux
- Digitale (astringente, sanguine)
- Panic d'automne
- Sétaire (verte, glauque, géante)
- Chénopode blanc
- Amarante à racine rouge
- Abutilon
- Renouée liseron
- Moutarde des champs

TAUX D'APPLICATION

Période	Première année de production : Prélevée de la culture (l'application peut être effectuée le même jour que le semis et aussi longtemps que des pousses aériennes n'ont pas émergées des rhizomes). Deuxième année de production et les années qui suivent : Application à pleine surface en postlevée sur les couronnes du miscanthus établi.
Dose	0,73 L/ha
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Remarques	La dose d'application de 0,73 L/ha fournira seulement une suppression en début de saison. NE PAS appliquer INTEGRITY sur le miscanthus cultivé en sols grossiers ayant une capacité d'échange cationique (CEC) de moins de 15 MEQ/100 g, ou sur des sols ayant moins de 2 % de matière organique car des dommages à la culture pourraient survenir. NE PAS appliquer sur le miscanthus à moins de 365 jours de la récolte. NE PAS faire paître ou servir comme aliment au bétail le miscanthus traité.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application d'**INTEGRITY**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre ou de l'engrais liquide (maïs seulement) et mettre en marche le système d'agitation. Avant de mélanger **INTEGRITY** ou les bouillies d'**INTEGRITY** dans l'engrais liquide, se référer à la section appropriée de l'étiquette pour une utilisation recommandée dans l'engrais liquide, les directives d'application et les délimitations de la compatibilité. Pour les applications dans un engrais liquide, veiller à ce que le mélange soit appliqué dans les 24 heures après le mélange. **NE PAS** appliquer **INTEGRITY** avec un engrais liquide sur le soya.
3. En utilisant une poudre mouillable ou une granule se dispersant dans l'eau comme produit d'association en réservoir, ajouter la quantité appropriée au réservoir et continuer l'agitation jusqu'à une dispersion complète. Ne pas ajouter une poudre mouillable ou une granule se dispersant dans l'eau à un engrais liquide.
4. Si nécessaire, ajoutez la quantité appropriée de produit d'association du mélange en réservoir liquide ou en solution. Poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'**INTEGRITY** tout en maintenant l'agitation.
6. Pour les applications sur le soya, ajouter la quantité appropriée d'adjuvant MERGE au réservoir du pulvérisateur.
7. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau ou d'engrais liquides.
8. Maintenir continuellement une agitation constante tout au long de l'application jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée.
9. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
10. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
11. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Choisir la buse appropriée afin d'éviter de pulvériser une fine bruine. Pour un résultat optimal, utilisez des pulvérisateurs munis de buse à jet plat ou des buses similaires afin d'assurer une meilleure couverture. Appliquez dans un volume d'eau de 100 à 200 L/ha et à une pression de 275 kPa. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utilisez le volume d'eau le plus élevé. Une bonne couverture assurera une meilleure suppression des mauvaises herbes.

Maintenez le système de retour en cuve en fonction ou se rapprocher du fond du réservoir pour diminuer la formation de mousse. Utilisez des tamis de 16-mesh pour la succion, des tamis de 50-mesh partout ailleurs sur le pulvérisateur.

DIRÉCTIVES DE RÉENSEMENCEMENT DES CULTURES

Dose d'INTEGRITY	Culture Suivante en Rotation
INTEGRITY à 1,1 L/ha	En tout temps : maïs (de grande culture et sucré) 100 jours : céréales autre que le maïs 22 mois : poivrons, les oignons et les betteraves à sucre 11 mois : pour toute autre culture
INTEGRITY à 0,73 L/ha	En tout temps : maïs (de grande culture et sucré) 100 jours : céréales autre que le maïs 22 mois : poivrons et les oignons 11 mois : pour toute autre culture
INTEGRITY à 0,37 L/ha	En tout temps : maïs (de grande culture et sucré) 100 jours : céréales autre que le maïs 11 mois : pour toute autre culture

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Nettoyer le pulvérisateur à fond après utilisation pour éviter les dommages à la prochaine culture pulvérisée.
2. NE PAS appliquer sur le maïs de grande culture dans les 100 jours de la récolte.
3. NE PAS appliquer sur le maïs sucré ou le soya dans les 60 jours de la récolte.
4. NE PAS appliquer d'INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur le maïs sucré cultivé sur des sols grossiers car des dommages pourraient survenir. NE PAS appliquer INTEGRITY à une dose de 1,1 L/ha sur du maïs de grande culture cultivé en sol grossier ayant une capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou équivalente à 15 meq/100 g, puisque des dommages pourraient survenir.
5. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
6. NE PAS faire paître ou servir le maïs traité immature au bétail moins de 40 jours après l'application d'INTEGRITY.

7. **INTEGRITY** est destiné à être appliqué sur le soya cultivé en travail réduit ou sans travail du sol seulement. **NE PAS** appliquer sur le soya lorsqu'il a été cultivé avec un travail de sol conventionnel.
8. Pour les applications chez le soya, **NE PAS** incorporer **INTEGRITY** puisqu'il pourrait y avoir des dommages.
9. Destiné à un usage sur le soya seulement dans l'Est du Canada.
10. Ne pas faire paître le bétail ou le nourrir avec du soya traité avec ce produit en fourrage en foin ou en paille.
11. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.
12. **NE PAS** appliquer directement dans l'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
13. Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue. La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.
14. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
15. **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
16. Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **INTEGRITY** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

17. **Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir :** Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

ZONES TAMPONS

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairies, secteurs forestiers, brise-vents, boisés, haies, zones riveraines et bosquets), des habitats d'eau douce sensibles (tel que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrière des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaire pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Maïs	1	10
	Soya	1	4
	Miscanthus	1	10
	Barbon de Gérard	1	10

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**INTEGRITY** contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 14 et au groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes d'autres herbicides du groupe 14 et/ou du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **INTEGRITY** ou les herbicides du même groupe 14 et groupe 15 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou visiter le site Internet www.agsolutions.ca.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.